



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 09/03/26

ID : 065-216502260-20260302-D20260006-DE



Séance du 2 mars à 18h

2026/006

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRÉ, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSEIN, Caroline ÉCORCHON, Yves CASTÉRA.

Absents : Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCÈS), Bruno CAZÈRES, Serge ALMENDRO, Ingrid SAEZ BOUTARFA, Simon TESSIER, Sandrine TREBUCQ (procuration à Stéphanie MARQUEZ), Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT).

Élue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 25 février 2026

**CRÉATION D'UN TARIF REPAS POUR
L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)**

Stéphanie Marquez, adjointe au maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental prend en charge les frais d'ALSH pour les enfants bénéficiaires de l'ASE (aide sociale à l'enfance) à l'exclusion des repas.

LEC, gérant de l'ALSH sur la commune, sollicite donc la création d'un tarif spécifique pour facturer ces prestations aux familles concernées, durant les périodes de vacances scolaires.

La grille tarifaire proposée, sans incidence financière pour la commune, est la suivante (les nouveaux tarifs sont indiqués en jaune) :

				IBOS				EXTERIEUR			
QF				JOURNEE	1/2 JOURNEE + REPAS	1/2 JOURNEE SANS REPAS	REPAS	JOURNEE	1/2 JOURNEE + REPAS	1/2 JOURNEE SANS REPAS	REPAS
de	0	à	250	4,78 €	4,24 €	2,39 €	1,85 €	6,92 €	6,16 €	3,46 €	2,70 €
de	251	à	500	5,84 €	5,31 €	2,92 €	2,39 €	8,46 €	7,69 €	4,23 €	3,46 €
de	501	à	750	6,63 €	6,10 €	3,32 €	2,78 €	9,62 €	8,85 €	4,82 €	4,03 €
de	751	à	900	7,43 €	7,16 €	3,71 €	3,45 €	10,77 €	10,39 €	5,39 €	5,00 €
de	901	à	1050	8,22 €	7,43 €	4,12 €	3,31 €	11,93 €	10,77 €	5,97 €	4,80 €
de	1051	à	1300	8,75 €	7,96 €	4,38 €	3,58 €	12,69 €	11,54 €	6,36 €	5,18 €
de	1301	à	1500	9,02 €	8,49 €	4,51 €	3,98 €	13,08 €	12,31 €	6,54 €	5,77 €
de	1501	à	1700	10,35 €	9,02 €	5,18 €	3,84 €	15,00 €	13,08 €	7,51 €	5,57 €
de	1701	à	2000	10,61 €	9,55 €	5,31 €	4,24 €	15,39 €	13,85 €	7,69 €	6,16 €
	2001	et	plus	11,67 €	10,08 €	5,84 €	4,24 €	16,93 €	14,62 €	8,46 €	6,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme présentés ci-dessus.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance,

Hélène FRANCÈS

Le Maire,

Gisèle VINCENT